

COMMUNE DE GAMBSHEIM

ARRETE N°T 2023/003

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
VU la demande du 03 février 2023 de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ,

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux de terrassement pour le raccordement de l'Electricité de Strasbourg et la mise en place d'une borne IRVE, 15 rue de la Dordogne, 107 route Nationale et 2 rue Sainte Odile, les travaux ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement règlementés.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La vitesse de circulation sera limitée au droit du chantier et le stationnement sera interdit, à savoir 15 rue de la Dordogne, 107 route Nationale et 2 rue Sainte Odile du 13 février au 30 mars 2023.
- ARTICLE 2 :** La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le bénéficiaire de la présente autorisation, à savoir la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, ayant siège 1 rue Pierre et Marie Curie à Ostwald (67540).
- ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 :** Les dispositions de l'article 1er ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
 - Monsieur le Directeur de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

Fait à Gamsheim, le 09 février 2023

Le Maire



Hubert HOFFMANN